

Pièces à fournir :

► Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 48 33 70
Fax : 0262 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37
Fax : 0262 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

Diplôme Universitaire Soins Palliatifs & Accompagnements

Validé par le CFVU du 06 juin 2011

Validation : Diplôme Universitaire

Objectifs pédagogiques :

- Approfondir les connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social, et culturel. Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques :
- . pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort
 - . pour avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou les structures qui accueillent les personnes en fin de vie, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau
 - . pour promouvoir l'enseignements dans le domaine des soins palliatifs
 - . pour promouvoir le débat sur la mort dans la société .

Public :

- Les docteurs en médecine, en pharmacie, les résidents ayant validé quatre semestre de stages, les internes après 2 ans minimum de fonction et les titulaires d'un D.E.S. ou D.E.S.C.
- Les professionnels des secteurs sanitaire, social et éducatif de niveau minimum Bac +3 : infirmiers, psychologues, assistants socio-éducatifs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés ou autres et ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.
- Les aides-soignants avec un minimum de 2 années d'expérience professionnelle.

Conditions d'accès et pré requis :

La reconnaissance des acquis des professionnels des secteurs sanitaire, social et éducatif de niveau minimum Bac+3, justifiant des connaissances et aptitudes requises pour l'inscription au DU sera prononcée par le comité pédagogique local. Par dérogation du comité pédagogique local, peuvent également être admis à s'inscrire, dans les mêmes conditions de niveau et de titre et/ou de pratique professionnelle, d'autres candidats. Le comité tiendra compte également de la composition pluri-professionnelle de chaque promotion.

Durée, dates, horaire et méthode :

Elle associe un enseignement magistral suivi d'échanges et d'ateliers interactifs en sous-groupe :

100 heures sur 1 an et un stage de pratique (5 jours ouvrés consécutifs)
Semaine 1 : Du 4 au 8 décembre 2017 (Campus universitaire du Tampon)
Semaine 2 : Du 5 au 9 février 2018 (OUEST)
Semaine 3 : Du 9 au 13 avril 2018 (PTU de Ste Clotilde)

Examen : Le 7 juin 2018

Rattrapage : La 4 octobre 2018

Date remise rapport de stage : au plus tard le 13 septembre 2018

Effectif : Entre 20 et 30 personnes



Equipe pédagogique

► **Responsable pédagogique :**
Pr. Pascale GUIRAUD
Professeur des Universités,
Université de la Réunion

► **Coordonnateur pédagogique :**
Dr. Carine MELCHIOR-HEMMER
carine.melchior-hemmer@chu-reunion.fr

- 1) Sociologie de la mort occident - 5 h
 - la mort dans les siècles passés
 - la mort contemporaine dans le contexte médical et socio-économique contemporain
 - les rites de la mort (chrétiens, musulmans, juifs, laïcs)
- 2) Histoire et définition - 7h
 - Historique
 - Définitions : soins continus, palliatifs, terminaux
 - Etats des lieux
 - Textes fondateurs
 - Textes réglementaires
 - Développement et devenir
- 3) Douleur et autres symptômes - 16h
- 3-1 Douleur (8)
 - Définitions
 - Physiopathologie
 - Evaluations
 - Traitements et suivis
- 3-2 Autres symptômes (8)
 - Descriptions et étiologies
 - Evaluations, traitements et leur spécificité, suivis
- 4) Souffrance globale - 7h
- 4-1 Concept Inter-relation entre douleur et souffrance
- 4-2 Souffrance de la personne en fin de vie, des proches et des soignants - interactions
- 5) Accompagnement - 10h
 - Relations et communication
 - Accompagnement dans les dimensions physiques, psycho-affectives, socio-familiales et spirituelles
- 6) L'équipe interdisciplinaire - 8h
- 6-1 Les rôles spécifiques : médecins, infirmières, psychologues, aides-soignantes, assistantes sociales, kinésithérapeutes, autres professionnels, bénévoles, ministres des cultes
- 6-2 La complémentarité des rôles

- 6-3 Le travail en équipe : mode de fonctionnement avantages, difficultés de communication dans l'équipe, support (groupe de parole...)
- 7) La phase ultime - 5h
 - difficulté spécifiques de l'agonie
 - le moment de la mort
 - aspect médico-légaux
 - l'immédiat après-mort
- 8) Problèmes éthiques - 10h
 - philosophie des soins palliatifs : quelle vision de l'homme, de la médecine, quelle vision du rôle des soignants, quelle vision des liens sociaux ?
 - prise de décision
 - information, consentement, confidentialité
 - obstination déraisonnable
 - sédation
 - euthanasie
- 9) Le deuil - 7h
 - définitions
 - aspects psycho-affectifs
 - complications et pathologies du deuil
 - accompagnement des endeuillés
 - rite, ritualité
- 10) Situations spécifiques - 15h
 - selon les âges...
 - selon les pathologies...
 - selon les handicaps
- 11) Organisation des soins palliatifs, intérêts, limites - aspects économiques et juridiques - 10h
- 11-1 Le domicile
- 11-2 Les institutions
- 11-3 Le contexte juridique en France et dans les autres pays
- 11-4 Les associations de soins palliatifs et d'accompagnement

Procédure de candidature et d'inscription

Informations sur le site internet : www.sufp.re

Frais de formation

► **Frais de dossiers de candidature :**
20 € *

* Par chèque, carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion

► **Coût de la formation :**

Salariés IP** : 1 250 €

Salariés CE*** : 1 950 €

** Le tarif «individuel payant» s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidats souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif «convention employeur» qui s'applique.

***Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).